agape LORRAINE NORD
agence d urbanisme et de développement durable

EnVies de Quartier

Fiche pédagogique n°6 | février 2016

Définir ses objectifs pour adapter la concertation

Quels sont les objectifs ?

CONSULTATION

Connaître l'avis et les attentes des usagers

Enquête
Cahier de doléance
Questionnaire
...

CONCERTATION

Enrichir la réflexion

Ateliers citoyens
Comités de quartier
Comités de suivi
...

INFORMATION

Présenter le projet

Balade urbaine
Site internet
Réunion publique
Article de presse
Exposition
Conférence
Visite
...

CO-CONSTRUCTION

Partager la décision

Groupes de travail
Comités de pilotage
Restitutions
...

Sur quel type de projet porte la concertation ? *(économique, urbain, environnemental, espace public...)*

Pour quel objectif ?

Quand réaliser la concertation ?

Comment être efficace ?

Exemples

Une réunion publique

• **Objectif :** Informer les habitants et les entreprises locales sur un projet et son état d'avancement et recueillir leurs craintes, leurs besoins, leurs projets de développement ou d'installation

• **Quand ?** Dès qu'un projet est envisagé et tout au long de sa réalisation

• **Etre efficace** : Multiplier les moyens de communication pour les invitations, privilégier les réunions en soirée avec un moment de convivialité pour favoriser la participation et le débat, anticiper les questions épineuses et préparer les réponses, présenter le planning du projet et s'y tenir

Un cahier de doléances en mairie

• **Quand ?** A mettre en place dès qu'une première information sur le projet a eu lieu pour recueillir l'avis de ceux qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas participer aux réunions

• **Etre efficace :** Prévoir un retour sur les remarques formulées lorsque le projet est défini

Un groupe de travail

• **Objectif :** Pour fixer les orientations du projet avec des habitants tirés au sort ou volontaires, des représentants d'associations (quartier, commerçants, environnementales...), des techniciens des collectivités et des partenaires

• **Quand ?** En amont, lors de la définition du projet et prévoir un retour lorsque le projet est défini

• **Etre efficace** : Définir le rôle du groupe de travail et son implication dans le planning du projet, ne pas cacher la complexité du projet et montrer qu'il n'est pas figé, ne pas avoir peur des remarques et des propositions

L'AGAPE vous accompagne

L'AGAPE vous accompagne dans le cadre de la réalisation de vos projets urbains et de vos documents d'urbanisme pour définir vos objectifs de concertation, mais également pour vous aider à organiser les modalités de la concertation.

Contact

Marie Sophie THIL
responsable du pôle Etudes, chargée d'études « Projets urbains »
tél : (+33) 03 55 26 00 18
mthil@agape-ped.org

La concertation réglementée

Extrait de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme :

Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

- Les SCoT et PLU
- Les ZAC (zone d'aménagement concerté)
- Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie [...] ou l'activité économique [...].
- Les projets de renouvellement urbain

agape LORRAINE NORD
agence d'urbanisme et de développement durable

Espace Jean Monnet | Eurobase 2 | Pôle Européen de Développement | F-54810 LONGLAVILLE
tél : (+33) 03 55 26 00 10 | www.agape-ped.org | agape@agape-ped.org

Rédaction : Marie-Sophie THIL, responsable du pôle Etudes, chargée d'études « Projets urbains »
Infographie : Virginie LANG-KAREVSKI, chargée d'études «Communication et infographie»